

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DECEMBRE 2014**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2014 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 11 décembre 2014 à 19 heures, par convocation du 4 décembre 2014, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Mesdames, Messieurs, bonjour, bonsoir plutôt, et je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal ordinaire de ce 11 décembre. Je vous propose de nommer un secrétaire et j'ai pensé à André GUELMENGER si vous en êtes d'accord. Pas de remarques ? Et bien, André, je vais te demander de faire l'appel.

André GUELMENGER : Merci Monsieur le Président

ETAIENT PRESENTS :

Philippe DUQUESNOY, Maire,

Dominique MOREL, Annick WITKOWSKI-BOS, Jean-Pierre HAINAUT, Valérie PUSZKAREK, Adjointes au Maire,

Joachim GUFFROY, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Jean-Luc DAUCHY, Anne-Catherine BONDOIS, Maryse ALLARD, Sabbah YOUSFI, Nelly MOUTON, Abdelhaq NEGGAZ, Dominique HUBER, Fabrice LALY, Carole GUIRADO, Daniel DEPOORTER, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, et Guylaine JACQUART, Conseillers municipaux.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Lydie WARCHALOWSKI, pouvoir à Philippe DUQUESNOY – Monsieur le Président : Je lui souhaite un bon rétablissement.

Jean-François KALETA, pouvoir à Dominique MOREL – Monsieur le Président : A lui aussi je lui souhaite un prompt rétablissement.

Eric CAMBIER, pouvoir à Carole GUIRADO

Marc DEBEIRE, pouvoir à Jeanne HOUZIAUX

Nadine SCHUBERT, pouvoir à Anne-Catherine BONDOIS – Monsieur le Président : Je lui présente en votre nom, toutes mes condoléances. Elle a perdu quelqu'un de sa famille tout à fait dernièrement.

Guy SAEYVOET, pouvoir à Jean-Marie FONTAINE

Sébastien RICOUART, pouvoir à Anthony GARENAUX

Monsieur le Président : Et bien merci. Le premier point, l'approbation du procès-verbal du Conseil précédant. Je vous rappelle la date, donc du 29 octobre. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.

1 DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Président : Le premier point, c'est une décision modificative et comme d'habitude ce sera Dominique MOREL que vous entendrez beaucoup ce soir.

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président. Donc il s'agit de la décision modificative n° 3. Je rappelle que c'est à budget constant pour cette section de fonctionnement. Les principales opérations sont l'article 611. On reprend sur l'eau de la piscine, on reprend 20.000 €. L'article 6227, pour 4.000 €, c'est des honoraires d'avocats. L'article 61551 pour 13.000 €,

c'est des réparations des véhicules des services techniques. L'article 60612 pour 5.000 €, c'est l'électricité le P2, et puis sur certaines lignes, on a du 61558, c'est IDEX, c'est le P1 d'IDEX, c'est entre autres pour les écoles maternelles, les salles de sport ou la piscine. S'il y a des personnes qui veulent des compléments sur cette décision modificative, je reste à leur disposition. En rappelant que la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président : Non pas d'appel d'offres,

Dominique MOREL : La commission finances c'est réunie ce lundi pour avoir une explication sur l'ensemble de ces modifications de lignes budgétaires.

Monsieur le Président : Y a-t-il des prises de parole. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Alors, pour une fois n'est pas coutume, nous tenions à vous remercier d'avoir mis à la disposition des membres de la commission Finances, Affaires générales et Grands projets, une version détaillée de la décision modificative n° 3. Cette version détaillée fait apparaître de manière succincte mais suffisamment explicite, les objets des modifications budgétaires. A titre personnel, je me suis chargé de la transmettre à l'ensemble des membres de mon groupe, pour permettre leur bonne information. Nous émettons juste le petit regret que cette version détaillée n'apparaisse pas de manière intégrale dans les documents du rapport préparatoire du Conseil municipal. Nous réitérons nos remerciements pour la transmission de ces documents qui nous permettent de travailler sur le fond sans avoir à se préoccuper de la forme du document qui nous était apparue comme incomplète et illégale lors des décisions modificatives n° 1 et n° 2 pour lesquelles nous avons refusé de prendre part au vote. Ces décisions modificatives apparaissant sur la délibération n° 3 semblent ne concerner que la gestion courante de la commune. A leur première lecture, elle n'appelle aucune remarque particulière de notre part, cependant, comme nous n'avons pas approuvé le budget général que vous aviez présenté lors du Conseil municipal du 18 avril, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Moi, je voudrais juste revenir sur le mot « illégal » que vous avez cité. Je ne partage pas du tout, nous vous l'avons donné par simple demande de votre part et c'est pour cela que nous l'avons remis en commission avec les annotations. Quant à l'illégalité de ce document, nous ne partageons pas du tout et je pense que certains trancheront pour nous. Vous savez bien que nous avons l'habitude et vous le verrez par la suite, d'avoir des frais d'avocat à ce sujet. Ca c'est la première chose, la seconde chose, c'est que, lorsque nous mettons à disposition pour le public, toutes ces informations, nous tenons à ce qu'il n'y est pas et la prochaine fois, vous ne l'aurez pas non plus dans vos documents, mais nous vous le remettrons en commission comme nous l'avons fait cette fois ci, les justificatifs de chaque ligne. Sur ce, je vous propose de passer au vote. Oui, je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Donc, je réitère mes remerciements qui nous permettent de travailler sur le fond, plutôt que de travailler sur la forme, quant à l'illégalité, je redis ma phrase « la forme du document qui nous était apparue ». Donc c'est bien un sentiment qui ..

Monsieur le Président : Un sentiment

Jean-Marie FONTAINE : qui est le nôtre et qui sera confirmé ou non et vous le savez par qui.

Monsieur le Président : Tout à fait et d'ailleurs, je vous informe que nous avons eu un courrier de la part de Monsieur le Sous-Préfet et nous avons répondu très longuement à ce courrier. Votre avocat comme le nôtre prendront connaissance de ce courrier, ce n'est pas à moi de vous le donner. Mais je suis même enchanté que pour une fois, nous ne travaillerons pas sur la

forme mais sur le fond. Chose qui n'est pas arrivée depuis longtemps. Sur ce, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, contre, abstentions ? 5 et 3, 8.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, Guylaine JACQUART et Sébastien RICOUART) ACCEPTE, la décision modificative n°3 du budget général relative aux ouvertures et virements de crédits ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Opérations réelles			
Chapitre	Fonction	Article	Montant
O11	413	60611	-20 000.00
O11	413	6188	3 000.00
O11	O20	611	-5 000.00
O11	O20	6261	5 000.00
O11	314	6241	6 000.00
O11	314	6288	-6 000.00
O11	413	637	180.00
O11	411	637	600.00
O11	O20	6227	4 000.00
O11	251	60611	-30.00
O11	251	627	30.00
O11	421	60622	-40.00
O11	421	627	40.00
O11	422	6288	-30.00
O11	422	627	30.00
O11	423	6042	-20.00
O11	423	627	20.00
O11	O20	60622	3 500.00
O11	O20	6068	2 500.00
O11	O20	6135	1 400.00
O11	O20	61551	13 000.00
O11	O20	61558	300.00
O11	O20	6188	1 100.00
O11	O20	6288	4 800.00
O11	O20	6355	276.00
O11	O26	60611	300.00
O11	O26	60632	371.00
O11	O26	61521	576.00
O11	O26	6262	-1 247.00
O11	814	60612	5 000.00
O11	311	61558	400.00
O11	311	611	-400.00